

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 avril 2019

Le cinq avril deux mil dix-neuf, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Danielle POIRSON, Maire.  
Convocation du 01/04/2019.

Étaient présents : Francis POISSON, Alain LEGRAND, Adjoints, Michel PERRIN, Pamela SANCHEZ, Joël TOURTE  
Conseillers municipaux.

Absents : Michel GONCALVES, Marie-Thérèse LIZOT, qui avait donné pouvoir à Danielle POIRSON, Aurélie MOYSAN, Fabien RIGAUX, Virginie JARRIN qui avait donné pouvoir à Francis POISSON.

**Secrétaire de séance** : Francis POISSON

Le procès-verbal du conseil municipal du 25 janvier 2019 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **ORDRE DU JOUR :**

SIRP

CCPC

PLU

Travaux

Finances

Comptes administratifs

Comptes de gestion

Affectations des résultats

Taux de fiscalité

Subventions aux associations

Budgets 2019

Questions diverses

Informations

Participation citoyenne

Animation

### **SIRP**

Pamela SANCHEZ informe le Conseil qu'une fermeture de classe est envisagée sur le RPI en septembre 2019. Un nouveau comptage des inscrits sera effectué en juin pour confirmer ou infirmer cette décision.

Le Conseil municipal rappelle que les demandes de dérogation pour scolariser un enfant dans une autre école que celles du RPI ne sont pas acceptées.

Puis elle fait la synthèse de la réunion du Comité du 20 mars dernier.

### **CCPC :**

#### **❖ SCOT**

**\*Délibération : Avis sur le projet de SCOT du Pays Créçois**

*Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, émet un avis favorable sur le projet de SCOT du Pays Créçois.*

#### **❖ CLECT**

**\*Délibération : Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 4 février 2019**

*Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le rapport de la CLECT du 4 février 2019.*

## ❖ Projet de fusion avec la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie

### Exposé des motifs

La délibération a pour objet d'affirmer la volonté de la commune de Tigeaux de participer au projet de fusion entre la Communauté de Communes du Pays-Créçois (CCPC), d'une part, et la Commune de TIGEAUX, d'autre part.

Les communes d'Esbly, de Montry, de Saint-Germain-sur-Morin et de Quincy-Voisin ont exprimé, il y a un an, leur volonté de quitter le Pays Créçois pour adhérer à titre individuel à une nouvelle intercommunalité. Depuis, des débats se sont tenus sur l'avenir du Pays Créçois dans les instances communautaires (Comité des maires et Conseil communautaire) ainsi qu'au sein des conseils municipaux.

Dès le printemps 2018, une majorité de communes ont exprimé leur préférence pour un rapprochement avec la CA de Coulommiers Pays de Brie si le Pays Créçois n'était pas en mesure de se maintenir dans un périmètre restreint. Cette majorité n'est pas aujourd'hui démentie.

A l'automne 2018, l'ancienne présidente du Pays Créçois, Patricia Lemoine, a lancé une étude sur ces modifications du périmètre. La mission confiée au cabinet consiste à accompagner

- D'une part le retrait des quatre communes qui avait alors délibéré pour quitter la CC et
- D'autre part le projet de fusion du Pays Créçois résiduel avec la CA Coulommiers Pays de Brie.

Dans un même esprit de cohésion, de transparence et de responsabilité, le nouvel exécutif élu en décembre 2018 a poursuivi ce travail. Aux mois de février et de mars, plusieurs restitutions ont été organisées avec le cabinet Espelia pour assurer l'information des élus sur les conséquences financières et politiques de ces modifications de périmètre.

Un premier comité des maires réunissant les 19 communes a été consacré aux retraits des quatre communes et à la soutenabilité du Pays Créçois à 15 communes. Un second comité des maires, des 12 communes désireuses de rejoindre Coulommiers, a abordé les conditions d'une fusion entre les deux collectivités. Ont été présentées les conséquences de ce projet sur les finances, les compétences et la gouvernance du futur EPCI. L'ensemble de ces travaux a ensuite été restitué aux conseillers communautaires lors de deux réunions de travail organisées début mars.

Il est ressorti de ces premières phases de l'étude que le Pays Créçois, s'il pouvait légalement se maintenir à 15 communes dès lors que le seuil minimal de 15000 habitants n'est pas franchi, n'aurait plus les moyens financiers de porter les projets d'investissement nécessaires au territoire. L'exercice de la compétence GEMAPI avec la réalisation des travaux de lutte contre les inondations, la construction de structures d'accueil de la petite enfance (puisqu'avec le départ de St Germain et d'Esbly, le Pays Créçois perd 75 places de crèches sur les 100 qu'il offre aujourd'hui à ses administrés), la construction d'équipements sportifs (notamment le projet de piscine intercommunale) devraient être abandonnés. Le Pays Créçois, qui a d'autres ambitions pour ses administrés, en serait réduit à financer son propre fonctionnement et devrait engager dès 2020 une diminution drastique de ses coûts de fonctionnement. Plus largement, la défense des intérêts du territoire serait rendue extrêmement compliquée face aux intercommunalités de grande taille qui se structurent en Seine et Marne et en Ile de France.

L'étude a également démontré la solidité financière du nouvel ensemble intercommunal né de la fusion entre le Pays Créçois et la CA Coulommiers Pays de Brie. Les deux collectivités défendent un modèle financier similaire et sain : des capacités d'autofinancement importantes, un faible taux d'endettement et une fiscalité maîtrisée.

En outre, les deux collectivités exercent sensiblement les mêmes compétences. Elles défendent ensemble un modèle de développement modéré, respectueux de la ruralité et de l'environnement. Elles offrent des services similaires aux populations, notamment en matière de petite enfance.

Enfin, rejoindre la CA de Coulommiers dans le cadre d'une procédure de fusion plutôt que par retrait individuel a pour avantage de permettre une négociation des compétences et surtout un lissage des taux de fiscalité sur plusieurs années. Contrairement à une dissolution (par retraits individuels des 19 communes), la fusion protège les intérêts de la commune dès lors que les investissements et les emprunts du Pays Créçois ne seront pas répartis entre les 19 communes.

La Préfète de Seine et Marne a rencontré les maires du Pays Créçois le 14 mars et annoncé le déroulé des procédures au cours de l'année 2019. Dès lors que les retraits individuels des communes sortantes auront été actés, le Pays Créçois pourra solliciter officiellement la fusion auprès de la Préfète. Au cours de l'été, le conseil municipal sera alors appelé à délibérer pour adopter un projet de périmètre et un projet de statuts de la nouvelle CA issue de fusion. La délibération n'a donc objet ni de solliciter ni de valider la fusion mais d'exprimer la volonté claire et non équivoque de la commune. C'est un signe politique fort adressé aux autres communes du Pays Créçois, à la CA de Coulommiers, au représentant de l'Etat et, bien sûr, aux administrés.

**\*Délibération : Positionnement de la commune TIGEAUX concernant la fusion de la Communauté de Communes de Pays-Créçois avec la Communauté d'Agglomération Coulommiers – Pays de Brie**

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :*

- **DECIDE** son maintien au sein de la Communauté de Communes du Pays Créçois, afin de participer à la fusion de celle-ci avec la communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie,
- **DECIDE** de ne pas engager une procédure de retrait-adhésion à titre individuel,
- **DEMANDE** au représentant de l'Etat, lorsque la fusion des deux communautés aura été sollicitée, d'inclure la commune de Tigeaux dans le projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale.

❖ **Transfert de la compétence assainissement**

**\*Délibération : Opposition au transfert des compétences « eau » et « assainissement » à la Communauté de Communes du Pays Créçois au 1<sup>er</sup> janvier 2020**

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :*

- **DECIDE** de s'opposer au transfert obligatoire, à la Communauté de Communes du Pays Créçois de la compétence « eau » et de la compétence « assainissement des eaux usées », au 1<sup>er</sup> janvier 2020,
- **DEMANDE** le report du transfert de ces deux compétences à la Communauté de Communes du Pays Créçois au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

❖ **City stade**

Danielle POIRSON informe le Conseil que la Communauté de Communes du Pays créçois a donné un avis favorable à la création d'un CITY STADE sur le territoire de TIGEAUX et a accepté de porter le projet. Les crédits sont inscrits au budget 2019 de l'Intercommunalité.

**PLU**

Danielle POIRSON relit le compte-rendu de la dernière réunion faite avec le BET :

Le Conseil municipal a décidé de mener la procédure de PLU au bout malgré les avis plus que réticents de certains services sur le site concerné par la zone AU.

Concernant les Orientations, le bureau d'études proposera une Orientations plus développée mais qui ne devrait pas contraindre trop les aménageurs potentiels.

Sachant que la commune étant propriétaire, le choix de l'aménageur en sera facilité.

L'étude zone humide sera réalisée début avril.

En ce qui concerne le zonage : pas de changement. Les zones urbaines restent dans la bande des 30 m Comme le prévoit la GEMAPI le rejet des eaux est particulièrement surveillé.

Le bureau d'études fera des propositions quant à la réalisation d'Orientation d'Aménagement Programmé patrimoniale pour une meilleure prise en compte du patrimoine de la commune.

Arrivée de Marie-Thérèse LIZOT, en conséquence son pouvoir n'a plus lieu d'être.

**TRAVAUX**

Francis POISSON propose au Conseil les travaux suivants :

- Aménagement du trottoir de la rue de Villeneuve-le-Comte

- Aménagement du virage dans la forêt
- Aménagement d'un parking rue de Saint Fiacre

Les devis sont en cours et feront l'objet de délibérations par la suite.

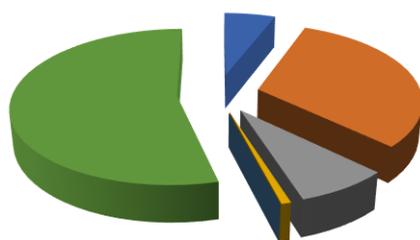
## FINANCES

### ❖ COMPTES ADMINISTRATIFS

#### 1. COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL

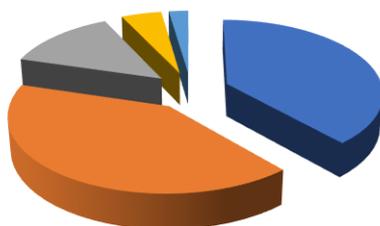
##### FONCTIONNEMENT

**Produits 696 780,83€**



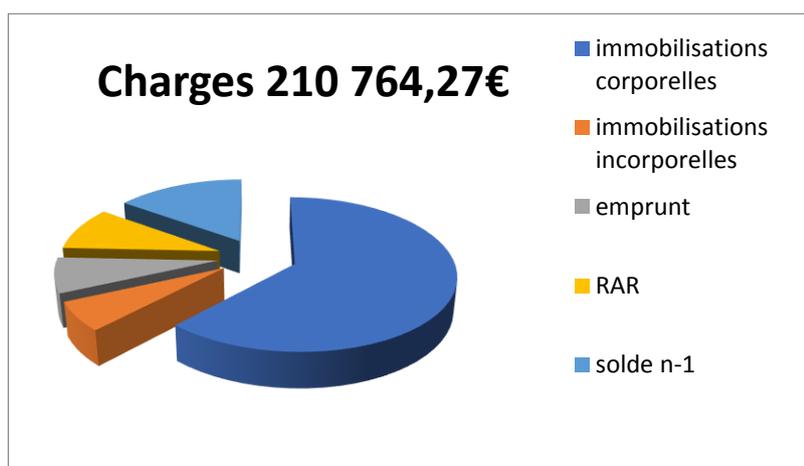
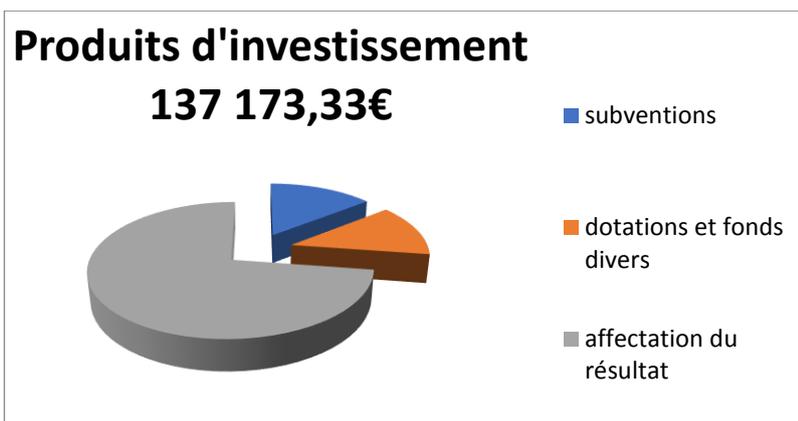
- redevances
- impôts
- dotations et subventions
- produits de gest courante
- produits exceptionnels
- excedent n-1

**Charges 218 324,74€**



- charges à caractère général
- charges de personnel
- charges de gestion courante
- atténuation de produits
- charges financières

## INVESTISSEMENT



En fonctionnement, les recettes sont identiques à celles de 2017 à 10 000€ près.

Les dépenses n'augmentent pas, elles sont égales à celles de 2017 à 1 000€ près.

Le solde de la section de fonctionnement s'élève à 478 456.09€.

C'est la même chose pour les produits d'investissement qui s'élèvent à 137 173.33€ somme à laquelle il faut retirer 19 628.32€ qui a été perçu indument. Ce montant se retrouve en restes à réaliser au budget 2019.

Les principales dépenses d'investissement pour 2018 sont les suivantes :

Voirie	69 370€
Véhicule	14 029€
Emprunt (capita)	15 749€
PLU	13 031€
Déficit 2017	31 621€

Le solde de la section d'investissement s'élève à – 53 962€, solde qui sera couvert par une écriture dans le budget 2019 au compte 1068.

Au solde de fonctionnement, il faut donc soustraire le déficit d'investissement de 53 962€ et retirer le montant des restes à réaliser de 19 628.32€.

Ainsi le résultat définitif de l'année est-il de 404 865.15€.

### \*Délibération : Compte Administratif communal 2018

*Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés moins une abstention de droit (Danielle POIRSON), donne quitus au Maire, pour sa gestion et adopte le Compte Administratif 2018*

## 2. COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU SPANC

**\*Délibération : Compte Administratif 2018 du S.P.A.N.C.**

*Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, moins une abstention de droit (Danielle POIRSON), adopte le Compte Administratif 2017 du S.P.A.N.C. :*

**❖ COMPTE DE GESTION 2018 DU RECEVEUR MUNICIPAL**

**1. COMPTE DE GESTION 2018 DU RECEVEUR MUNICIPAL POUR LA COMMUNE**

**\*Délibération : Compte de gestion 2018**

*Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le Compte de gestion 2018 du Receveur municipal pour la Commune.*

**2. COMPTE DE GESTION 2018 DU RECEVEUR MUNICIPAL POUR LE SPANC**

*Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le Compte de gestion 2018 du Receveur municipal pour le S.P.A.N.C.*

**❖ AFFECTATION DES RESULTATS**

**\*Délibération : Affectation des résultats**

*Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'affecter la somme de 404 865.15€ au budget 2019 à la section de fonctionnement et la somme de 73 590.94 € à la section d'investissement pour équilibrer la section d'investissement 2018 et couvrir les restes à réaliser.*

**❖ VOTE DES TAUX COMMUNAUX**

**\*Délibération : Taux communaux 2019**

*Le Conseil municipal ayant voté à main levée et s'étant exprimé à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de ne pas augmenter les taux communaux d'imposition,*

*Taxe d'Habitation 15.19 %*

*Taxe Foncière 23.95 %*

*T F sur le Non Bâti 50.83 %*

*Le produit fiscal prévisionnel total s'élevant à 193 172€*

**❖ BUDGETS PREVISIONNELS 2019**

**1. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

**\* Délibération : Subventions aux associations**

*Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés vote les subventions suivantes :*

- |  |       |
|--|-------|
| ▪ Association Familles Rurales de Dammartin :    | 950 € |
| ▪ A.P.A.E. Dammartin/Tigeaux :                   | 600 € |
| ▪ Association des Anciens Combattants de Crécy : | 80 €  |
| ▪ La Croix rouge(banque alimentaire) :           | 80 €  |
| ▪ Mon village entre en scène                     | 100 € |
| ▪ Les Pompiers de CRECY-LA-CHAPELLE              | 100€  |

**3. BUDGET COMMUNAL 2019**

*La section de fonctionnement totalise des recettes d'un montant de 310 768 € auquel il faut affecter le résultat de 2018 comme il vient d'être voté. Les charges prévisionnelles de fonctionnement sont identiques aux charges prévisionnelles des années précédentes. La section de fonctionnement s'équilibre à 715 633.15€.*

*La section d'investissement s'équilibre à 441 141.54€*

Francis POISSON commente les projets d'investissement :

- Etudes relatives à la révision du PLU, 20 000€
- Plantations 15 000€ (déjà voté en 2018)
- Travaux concernant l'école 25 000€
- Travaux de peinture et entretien du monument aux morts, 15 000€
- Agrandissement de la salle communale 72 000€
- Travaux de voirie 160 000€ dont 100 000€ en prévision des études de reconstruction du pont
- Entretien du patrimoine 45 000€
- Achats divers
- RAR 19 628€
- Déficit 2018 : 53 962€

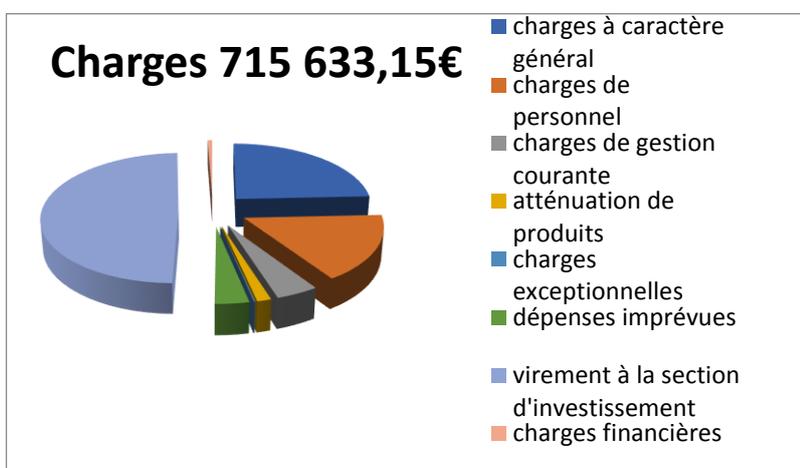
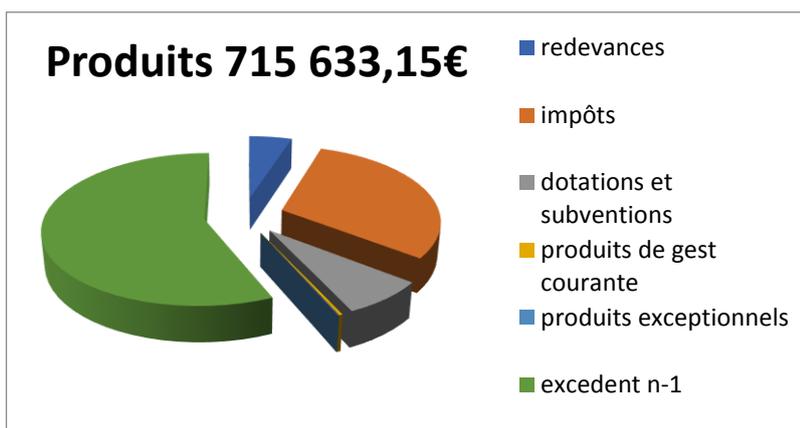
Madame POIRSON rappelle qu'il s'agit là de prévisions et que les dépenses importantes continueront à faire l'objet de délibérations.

Alain LEGRAND quitte le Conseil à 21h.

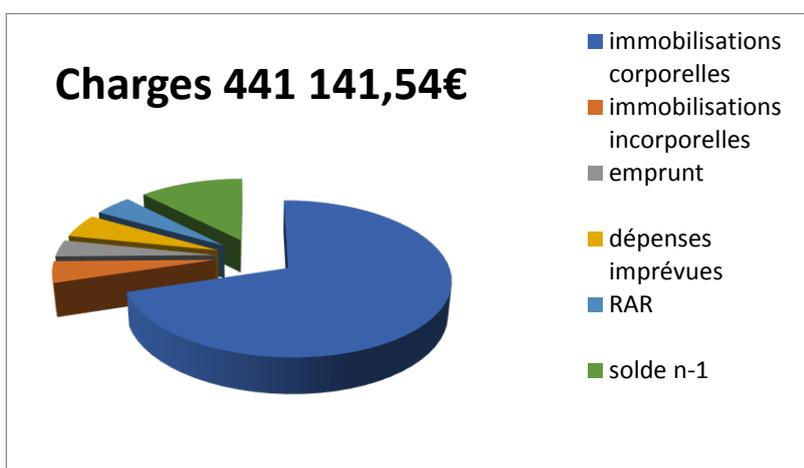
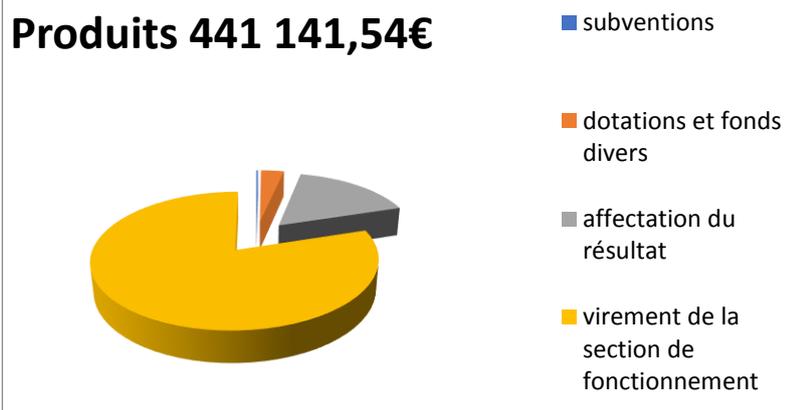
**\*Délibération : Budget communal 2019**

*Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés adopte le Budget prévisionnel 2019 comme suit :*

### FONCTIONNEMENT



## INVESTISSEMENT



### 3. BUDGET 2019 DU SPANC

#### *\*Délibération* : Budget du S.P.A.N.C. 2019

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le Budget prévisionnel 2019 du S.P.A.N.C. s'équilibrant en recettes et dépenses à

- 2 250 € en section de fonctionnement,
- 0 € en section d'investissement.

#### QUESTIONS DIVERSES

##### ❖ Participation citoyenne

Michel PERRIN évoque la réunion du 4 mars dernier avec les Gendarmes de MORTCERF au titre de la convention « Participation citoyenne ». Après avoir identifié les référents, le Lieutenant PANIS a rappelé que leur rôle était de signaler en gendarmerie les présences suspectes ou inquiétantes sur le territoire de TIGEAUX.

Par ailleurs le Lieutenant a insisté sur l'importance du service « Tranquillité vacances ».

##### ❖ Animation du village

- Comme d'habitude, la soirée **choucroute** du 23 mars a connu un vif succès.

- La traditionnelle **boom** trimestrielle des enfants aura lieu vendredi 12 avril.
- Dans le cadre du festival **Mon village entre en scène** et en collaboration avec TIGEAUX, la CCPC organise un spectacle de Théâtre qui aura lieu en septembre. Le choix des Elus se porte sur Cabaret loufoque. Ce choix sera indiqué au Vice-président en charge de l'animation.
- **L'inauguration de l'église** aura lieu le 15 juin avec la participation de **la Chorale Mélimélie**.

❖ **Sécurité**

Pamela SANCHEZ présente au Conseil une sécurisation des passages piétons. Le dossier sera affiné et mis à l'ordre du jour du prochain conseil.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est close à 21h 20.